

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 24 juin 2024 fixant le nombre et la répartition des emplois d'administrateur de l'Etat à pourvoir au choix au titre de l'année 2024

NOR : PRMG2416158A

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat, notamment son article 4,

Arrête :

Art. 1^{er}. – 76 emplois d'administrateur de l'Etat sont à pourvoir au choix au titre de l'année 2024.

Les postes proposés aux administrateurs de l'Etat nommés à ce titre sont répartis dans les administrations de l'Etat ainsi qu'il suit :

- ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : 42 postes ;
- ministère de l'intérieur et des outre-mer : 7 postes ;
- ministère du travail, de la santé et des solidarités : 5 postes ;
- ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : 4 postes ;
- ministère de la culture : 1 poste ;
- ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : 2 postes ;
- ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : 4 postes ;
- ministère des armées : 5 postes ;
- ministère de la justice : 3 postes ;
- ministère de la transformation et de la fonction publiques : 2 postes ;
- Caisse des dépôts et consignations : 1 poste.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 juin 2024.

Pour le Premier ministre et par délégation :
La secrétaire générale du Gouvernement,
CLAIRE LANDAIS